

Session plénière du Conseil Régional du 25 juin 2009 Agenda 21
Intervention de Patrick COTREL à propos de l'Agenda 21

En réponse à M; Chevreul, je voudrais évoquer cette première réunion de la Commission Formation Professionnelle et Apprentissage, il y a plusieurs années, durant laquelle nous avons évoqué avec les services cette question du développement durable pour la première fois. Je me souviens de la réaction de l'opposition lors de cette réunion: « *Voilà l'idéologie qui arrive!* » avez-vous dit. Et aujourd'hui, M. Chevreul nous reproche de ne pas introduire les préoccupations environnementales dans la formation professionnelle ! Nous sommes très heureux de ce revirement et de cette prise de conscience; mais on ne vous pas attendu pour agir.

Agir, car le Grenelle de l'environnement n'en est toujours qu'aux intentions, mais pas dans l'action, puisqu'il n'est pas encore voté. Pendant, ce temps, nous, nous avons travaillé.

- Nous avons formé plusieurs centaines de formateurs sur 2 journées de sensibilisation au développement durable.
- Pour les projets d'établissement des CFA (Centre de Formation des Apprentis), nous avons fixé 3 axes d'amélioration:
 - ☞ Améliorer l'alternance
 - ☞ Travailler sur l'individualisation des parcours
 - ☞ Travailler sur le développement durable pour la modification des métiers et pour la gestion des centres de formation.

Suite à cela, 7 CFA, que nous accompagnons, se sont lancés dans une démarche Agenda 21. Cette année, 6 autres en ont commencé une. Ces expériences sont mises en commun avec les autres CFA et les lycées qui le souhaitent.

- En matière de formation professionnelle continue, nous avons signé en 2007 des conventions avec différents partenaires pour la construction d'un service public régional de la formation professionnelle continue. Ce sont: l' AREPPAL (Association Régionale d'Éducation Permanente des Pays-de-la-Loire), les Chambres de Commerces et d'Industries, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé, la DRAF, les Maisons Familiales et Rurales et l'Éducation nationale, etc... Ces conventions ont pour objectif :
 - ☞ La qualité de la formation
 - ☞ La modularisation des formations
 - ☞ La prise en compte du développement durable

- Je vous indique également que la prise en compte du développement durable fait partie des critères pris en compte par la commission d'appels d'offre pour choisir les formations. Nous sommes conseillés en cela par l'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) et la DRAF.

Voilà M. Chevreul, de quoi vous rassurer sur la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle, suite à votre conversion récente.

Patrick COTREL
Président de la commission
« Formation Professionnelle,
Apprentissage et Politiques de l'emploi »